

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
N° 2020/006  
DU 24 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagny-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mmes Anne TENCE, Sylvie DEHAIS WERNER, Marie-Christine AVERLANT, Nathalie BEAUFORT, Laëtitia PEREIRA PACHECO, Mrs Emmanuel GUICHARD, Didier DUCRET, Stéphane MORIZOT, Patrick MOUROLIN, Jean-François MATTE, José-Luis VAZ, Jean-Jacques CLAUDON, Jacques BASSEZ,

Étaient excusés : Mme Claudine SMET-MARCHAL a donné procuration à Mr Patrick MOUROLIN

Était absent(e) : Mr Adil TAOUSSI

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Marie-Christine AVERLANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR.** -

- Adoption du compte rendu 2020/005 du 08/09/2020
- Décision modificative portant sur l'opération d'investissement « équipement mairie »
- Décision modificative portant sur l'opération d'investissement « achat véhicule + équipement »
- Décision modificative pour la création de l'opération d'investissement « gros travaux sur réseaux »
- Alignement des rues Régina Kricq et Albert Fabin
- Ajustement de la participation 2020 pour le S3V
- Convention concernant les frais mandatés par la commune pour 2019 pour le S3V
- Participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans » par le Conseil Départemental 54
- Suite à la proposition de vente d'une partie de la parcelle ZK066 après division parcellaire (DCM 2020/045 du 23/06/2020), fixation du prix de vente de la nouvelle parcelle
- Proposition de coupes pour l'exercice 2021 par l'ONF
- Demande de subvention exceptionnelle par le Comité des Fêtes
- Convention avec le Refuge du Mordant 2021
- Demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental 54
- Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
- Présentation du rapport d'activité 2019 de la CC2T
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20 h 35

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2020/005 en date du 8 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION 2020/058 : Décision modificative n°1 équipement secrétariat**

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être prise afin d'augmenter le montant prévu à l'opération d'investissement 39 : « Equipement Mairie » pour l'acquisition d'un nouvel équipement de bureau et d'un nouveau logiciel pour le secrétariat de la Mairie. Il propose la décision modificative suivante :

- Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux »: article 2315 : - 6 000 €
- Opération 39 « Equipement Mairie » : article 2183 : + 6 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :
  - o Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux »: article 2315 : - 6 000 €
  - o Opération 39 « Equipement Mairie » : article 2183 : + 6 000 €

#### **DELIBERATION 2020/059 : Décision modificative n°2 acquisition compresseur + machines outils à main**

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être prise afin d'augmenter le montant prévu à l'opération d'investissement 21 : «achat véhicule + équipement » pour l'acquisition d'un compresseur et de différentes machines outils à main pour l'agent technique. Il propose la décision modificative suivante :

- Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux »: article 2315 : - 1 000 €
- Opération 21 « Achat véhicule + équipement » : article 21571 : + 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :
  - o Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux » : article 2315 : - 1 000 €
  - o Opération 21 « Achat véhicule + équipement » : article 21571 : + 1 000 €

#### **DELIBERATION 2020/060 : Décision modificative n°3 création de l'opération 62**

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être prise afin de créer l'opération 62 : « gros travaux sur réseaux » pour le busage et la création d'une tête de pont en béton. Il propose la décision modificative suivante :

- Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux »: article 2315 : - 6 000€
- Opération 62 « Gros travaux sur réseaux » : article 2315 : + 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :
  - o Opération 61 « Achat immobilier, création logements communaux » : article 2315 : - 6 000 €
  - o Opération 62 « Gros travaux sur réseaux » : article 2315 : + 6 000 €

**DELIBERATION 2020/061 : Validation de l'enquête publique concernant l'alignement des rues Régina Kricq et Albert Fabin**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique avait été réalisée en 2006 pour l'alignement des rues du village. Il précise que cette enquête permettait de solutionner quelques litiges avec des riverains. A l'époque les rues Régina Kricq et Albert Fabin appartenaient au Département 54.

Compte tenu de la délibération du Conseil Municipal en date du 05/10/2009 de déclassement des rues Régina Kricq et Albert Fabin au profil de la commune, le Conseil Municipal peut valider l'enquête publique concernant les deux rues nommées qui avaient été exclues de la délibération du 24/11/2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'enquête publique réalisée en 2006 pour l'alignement des rues Régina Kricq et Albert Fabin vu leur déclassement par le Conseil Général au profit de la Commune dans la Délibération en date du 05/10/2009.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION 2020/062 : Ajustement de la participation au S3V pour 2020**

Mr le Maire présente le récapitulatif envoyé par le S3V concernant la participation de la commune pour 2020.

La part de la commune pour 2020 est de 56 847 € au lieu des 57 234 € estimés par rapport à 2019 soit un écart en moins de 387 €. La participation pour septembre 2020 s'élèvera donc à 13 920 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cet ajustement
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**DELIBERATION 2020/063 : Convention avec le S3V concernant les frais mandaté pour 2019**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la convention passé avec le S3V concernant les frais de fonctionnement de l'école dans le bâtiment de la mairie pour l'année 2019. Une note de frais précisant la nature des dépenses sera présentée au S3V pour remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec le S3V concernant les frais mandatés pour 2019
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**DELIBERATION 2020/064 : Participation a l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »**

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe et Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéienne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

D'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 421,85 € au titre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des Communes et EPCI à l'opération « Un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».
- **ACCORDE** au département de Meurthe-et-Moselle une participation de 421,85 € au titre de cette opération.

#### **DELIBERATION 2020/065 : Fixation du prix de vente d'une parcelle suite à la division parcellaire de la ZK 066.**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 23 juin 2020, une délibération avait été prise concernant le projet de division parcellaire de la ZK 66 et de vente de la nouvelle parcelle issue de cette division.

Suite à la division parcellaire qui a eu lieu dernièrement, le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente de cette nouvelle parcelle cadastrée ZK 71 de 502 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de proposer au futur acquéreur un prix de vente de 1 000 € pour la parcelle cadastrée ZK 71 de 502 m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **DELIBERATION 2020/066 : Proposition de coupes pour l'exercice 2021 par l'ONF**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du programme des coupes 2021 envoyé par l'ONF. Il traite des parcelles qui seront martelées pendant l'hiver 2020, et à exploiter un an plus tard. Le programme a pour objet de se prononcer sur la destination que la commune compte donner aux différents produits, c'est-à-dire tels que bois d'œuvre, bois de chauffage, ou bois d'industrie. Cette proposition s'inscrit dans une perspective de gestion forestière durable.

Figurera, pour notre commune, au programme des coupes 2021 :

- Parcelle 1 : irrégulière de Bois d'Œuvre. Mode de vente proposé : BF (bois façonnés)/DE (délivrance - affouage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-dessus
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF
- **FIXE** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021, pour la coupe inscrite :
  - o Vente des futaies de la coupe façonnée et bois de chauffage réservé aux particuliers
    - Unité de gestion n° 1\_i2
    - Fixe comme suit les diamètres des futaies à vendre :
      - Essences : toutes
      - Ø minimum à 1,30 m : 35 cm
      - Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire
      - Pour les autres produits :
        - o Partage sur pied entre les affouagistes :
          - Désigne comme bénéficiaires solvables Mrs Jacques BASSEZ, Patrick MOUROLIN, Stéphane MORIZOT qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L243-1 du code forestier et de la pêche maritime.
          - Décide de répartir l'affouage par feu  
*Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garants »)*

#### **DELIBERATION 2020/067 : Demande de subvention exceptionnelle par le Comité des Fêtes**

Mr le Maire présente un courrier reçu en mairie le 13/11/2020 de la part du Comité des Fêtes concernant une demande exceptionnelle de subvention dans le but de soutenir le Pub Rock chez Paulette durant cette période de crise liée à la COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande de subvention exceptionnelle demandée par le Comité des Fêtes dans le but de soutenir le Pub Rock chez Paulette.
- **FIXE** le montant de cette subvention exceptionnelle à 840 €.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **DELIBERATION 2020/068 : Convention avec le refuge du mordant pour l'année 2021**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la Convention passée entre la Commune et le Refuge du Mordant. Celle-ci doit être reconduite pour l'année 2021.

Le coût forfaitaire de cette convention est de 265 € HT soit 318 € TTC. Il informe que la signature d'une telle convention est obligatoire et fait suite à l'arrêté municipal pris le 06 décembre 2001, interdisant la divagation des animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention avec le Refuge du Mordant pour l'année 2021

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2021

**DELIBERATION 2020/069 : Demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental 54.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut faire une demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des « Amendes de Police ».

Mr le Maire propose que les travaux suivants soient intégrés dans la demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des « Amendes de Police » :

- Création d'un rétrécissement de la chaussée à l'entrée du village en direction de Bruley par la pose de bordures.
- Circulation alternée dans le but de sécuriser l'entrée du village et l'aire de jeux à proximité.
- Reprise de fissures le long de la chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention « Amendes de Police » auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus et seront programmés pour l'exercice 2021
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION 2020/070 : Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités d'obtention de la DETR ont changé. Il faut dorénavant que l'opération sur laquelle porte la demande de DETR soit éligible.

Monsieur le Maire propose que les travaux suivants soient intégrés dans la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

- Création d'un rétrécissement de la chaussée à l'entrée du village en direction de Bruley par la pose de bordures
- Circulation alternée dans le but de sécuriser l'entrée du village et l'aire de jeux à proximité
- Reprise de fissures le long de la chaussée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEPOSE** une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'Etat pour l'année 2021,
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**2020/071 : Présentation du rapport d'activité 2019 de la CC2T**

Mr le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activité 2019 de la CC2T. Il leur demande d'en prendre acte.

**INFORMATIONS.** -

Mr le Maire fait part des remerciements de Mme Josette Robert, ancienne conseillère municipale, lors du décès de son époux Francis Robert.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la reprise du béton sur la chaussée devant le « Pub Rock Chez Paulette ». Il souligne qu'il profite du coulage du béton sur la place pour faire intervenir l'entreprise sur cet affaissement. Le montant des travaux s'élève à 1 810 € HT pour la reprise du

béton et la fixation des blocs de pierre en face du Pub (blocs déplacés et basculés pour permettre le stationnement de véhicules pendant un lavage). Cette fixation des bancs interviendra en même temps que ceux fixés sur la place, ils seront alignés en face du Pub Rock. La purge sur le domaine public a été faite avant les travaux de reprise de béton.

Mr le Maire fait un point concernant les travaux sur la place René Kricq :

- Les bétons désactivés ont été coulés
- Pose des poteaux en bois de protection, ceux-ci vont être coupés : 1 m de haut pour les plus haut et d'autres à 60 cm recouverts d'un couvercle en galva
- Les réflecteurs sont posés
- Les fosses de plantations sont piquetées : mi-décembre, apport de la terre pour combler les fosses pour les futures plantations
- Deux distributeurs de canisacs sont prévus

Il précise que tout l'espace rénové va constituer un espace partagé : piétons, cyclistes, véhicules,...

La vitesse sera limitée à 20 à l'heure : changement complet de physionomie pour la place.

Il informe les conseillers municipaux sur le fait que normalement toutes les canalisations sont neuves.

Des tâches d'huiles sur le béton neuf sont évoquées par le conseil municipal.

Mme Marie-Christine AVERLANT dit que les travaux ne sont pas encore terminés et qu'il y a déjà des traces sur le nouveau revêtement. Mr le Maire répond qu'à chaque constat de salissures du nouveau revêtement, un courrier est envoyé à la personne responsable en lui demandant de mettre une protection pour que cela ne se reproduise pas. Mr le Maire précise que les travaux n'étant pas terminés, l'entreprise peut procéder à une remise en état aux frais de la personne en cause. L'entreprise a toléré que les personnes puissent rentrer leurs véhicules pendant les travaux, c'est dommage que certains habitants ne respectent pas.

Mr le Maire soulève un problème ; il ne voudrait pas que la place redevienne un parking de camionnettes le dimanche comme elle l'a été pendant des années avant les travaux. Il a relevé que jeudi soir, une camionnette, bien garée sur une place empiétait sur le chemin piétonnier car elle mesurait plus de 5 mètres.

Mr le Maire souhaite qu'une réflexion soit lancée sur le stationnement dans le village.

Mr le Maire présente l'application « Panneau Pocket » au conseil municipal. Celui-ci est d'accord pour un essai pendant une année.

Mr le Maire aborde la question du colis des anciens pour cette année. Il précise qu'il n'y aura pas de repas cette année, ni de vœux vu les conditions sanitaires. Il propose qu'il n'y ai qu'une proposition de colis à toutes les personnes concernées, âgées de + de 67 ans. Une communication sera faite prochainement dans le village.

Mme Sylvie DEHAIS WERNER a une idée pour soutenir les restaurateurs : ce serait de faire livrer des repas pour les anciens.

Un devis pour les colis sera demandé à Mr Romain Champougny des Saveurs du Colombier.

Mme Sylvie DEHAIS WERNER pose une question à propos de la fête du Saint Nicolas.

Mme Anne TENCÉ, en tant que Présidente du Comité des Fêtes, dit qu'il est prévu une distribution de chocolats aux enfants. La liste des enfants de 0 à 16 ans lui sera communiquée par la secrétaire de mairie.

Un tour de table est proposé aux conseillers municipaux.

Mme Anne TENCÉ évoque le problème soulevé par une maman sur le non port du masque par certains parents lorsqu'ils viennent déposer ou rechercher leurs enfants à l'abri bus. Un arrêté a pourtant été pris par le Préfet de Meurthe et Moselle. Cet arrêté sera plastifié et affiché aux abris bus.

Mme Sylvie DEHAIS WERNER a eu une remarque de certains riverains de la place qui se plaignent que des éclaboussures dues aux travaux ne partent pas de leurs vitres. Mr le Maire répond que le problème sera évoqué à la prochaine réunion de chantier vendredi. Elle évoque aussi le problème des déjections canines et des mégots retrouvés partout sur le village.

Mme Marie-Christine AVERLANT signale des déchets sur le chemin blanc près des Casemates. Mr le Maire répond que c'est un terrain militaire et qu'on ne peut donc pas intervenir. Il enverra néanmoins l'agent technique nettoyer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25**

**Le Maire,  
Jean-François MATTE**

Nom	Prénom	Signature
AVERLANT	Marie-Christine	
BASSEZ	Jacques	
BEAUFORT	Nathalie	
CLAUDON	Jean-Jacques	
DEHAIS WERNER	Sylvie	
DUCRET	Didier	
GUICHARD	Emmanuel	
MATTE	Jean-François	
MORIZOT	Stéphane	
MOUROLIN	Patrick	
PEREIRA PACHECO	Laëtitia	
SMET-MARCHAL	Claudine	A donné procuration à Mr Patrick MOUROLIN
TAOUSSI	Adil	Absent
TENCE	Anne	
VAZ	José-Luis	